



Un milieu en héritage

Our Heritage, Our Home

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE BURY**

AVIS PUBLIC de consultation aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement numéro, 339-1-2023 intitulé « Règlement 339-1-2023 — Règlement de Zonage ».

Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, lors d'une séance tenue le 21 novembre 2023, le conseil de la Municipalité de Bury a adopté par résolution le projet de règlement numéro, 339-1-2023 intitulé « Règlement 339-1-2023 — Règlement de Zonage ».

Ce règlement a pour objet le remplacement du règlement de zonage en conformité avec le remplacement du plan d'urbanisme adopté le 3 juillet 2023 sous le numéro 338-2023.

Avis est par les présentes donné de la tenue d'une assemblée publique de consultation le 29 novembre 2023, à 19 h, au Centre Communautaire Manège Militaire — 563 rue Main, à Bury. Au cours de cette assemblée, le maire ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Une copie du projet de règlement peut être consultée au bureau municipal aux heures régulières d'ouverture.



PUBLIC NOTICE of consultation to persons and organizations wishing to express themselves on draft bylaw number, 339-1-2023 entitled "Bylaw 339-1-2023—Zoning Bylaw."

In accordance with the Act respecting land use planning and development, during a meeting held on November 21, 2023, the council of the Municipality of Bury adopted by resolution the draft bylaw number 339-1-2023 entitled "Bylaw 339-1-2023—Zoning Bylaw."

This bylaw is intended to replace the zoning bylaw, in accordance with the replacement of the urban plan whose bylaw was adopted on July 3, 2023, under number 338-2023.

Notice is hereby given of the holding of a public consultation meeting on November 29, 2023, at 7:00 p.m., at the Armoury Community Center—563 Main Street, in Bury. During this meeting, the mayor or another designated council member will explain the draft bylaw and hear the people and organizations who wish to speak.

A copy of the draft bylaw can be consulted at the municipal office during regular business hours.

En vigueur ce 22 novembre 2023

Louise Brière
Directrice générale et greffière-trésorière